

Le petit Charles, fort impressionné par les imposantes moustaches, n'a compris que plus tard, que ce vieil homme était le colonel Jouaust ! Albert Jouaust (1840-1927), avait présidé le conseil de guerre ; ayant voté l'acquittement, il avait été littéralement mis au ban de la "bonne société" rennais !

André Héliard a de son côté recueilli une autre anecdote : la grand-mère, lors de promenades allait jusqu'à Maurepas, et en passant devant la maison du Gros-Chêne (disparue depuis) où avait vécu Victor Basch, elle s'écriait : "ici à vécu un saint !" (sic).

Plus tard, dans les années 50, il fut décidé de poser une plaque commémorative dans le petit couloir menant à la porte ouest de la "Salle des Fêtes".

C'est naturellement Charles Lecomte qui rédigea le court texte.

Pierre Le Bourbouac'h racontait ce qui s'ensuivit avec force détails et sa verve coutumière ! Malheureusement, il n'est plus, et on ne peut que résumer. Le texte initial, fourni par Lecomte, comprenait la phrase suivante : "et, par un déni de justice, il fut à nouveau condamné...". Ce qui était la stricte vérité, mais le projet fut soumis aux autorités académiques, qui, timorées, y voyant une source possible de polémique, "rectifièrent" le texte ! La colère de Lecomte, qui se retira sur le champ

de l'opération, fut – paraît-il – homérique ! Et il avait raison ! Sans compter que la référence à la Cour Suprême était totalement incongrue : nous ne sommes pas en Amérique, il s'agissait de la Cour de Cassation !

Plus tard, beaucoup plus tard...

Nous sommes en 1971, après le départ des classes préparatoires, le lycée a perdu son nom, et il est question d'en proposer un autre. Des suggestions diverses, plus ou moins heureuses sont avancées. Le choix pouvait être fort vaste et ceux qui participèrent à ce jeu méconnaissaient le passage en ces lieux de personnalités remarquables

L'hypothétique passage de Descartes au collège était oublié, Bigot de Préameneu n'eût pas de succès, on aurait pu aussi songer à Janvier, maire bâtisseur et républicain et à bien d'autres encore.

Le débat s'enlisait, aucune des propositions ne plaisait au conseil d'administration et quelques-unes, volontairement saugrenues, faisaient tiquer les autorités présentes. Et c'est alors que Lecomte, qui s'était tenu en retrait (attendait-il son heure ?), avança le nom d'Émile-Zola voulant rappeler ainsi le procès de Dreyfus.

La majorité se rangea à cet avis, à sa grande satisfaction.

J-N C



Le colonel Jouaust lisant le verdict



Dans cette salle le 9 septembre 1899
le tribunal militaire condamna
pour la seconde fois
le capitaine Alfred Dreyfus

Le capitaine Alfred Dreyfus fut réhabilité
par la Cour Suprême
le 12 juillet 1906

Charles de Bréon

Grand propriétaire terrien, et profondément catholique, le Cdt Charles de Bréon était un homme extrêmement scrupuleux.

Il fut, avec le colonel Jouaust, président du Conseil de guerre, un des deux juges (sur sept) qui se prononcèrent pour l'innocence de Dreyfus.

Sa carrière en fut brisée.

(Coll. privée - Cliché : J-N C)

